



Commission permanente de Contrôle linguistique
rue Montagne du Parc 4 – 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 29 janvier 2018

[...]

[...]

Objet : *Plainte concernant des panneaux de déviation unilingues néerlandais à hauteur du CERIA (Anderlecht) sur le boulevard Maurice Carême.*

Monsieur le Bourgmestre,

En sa séance du 26 janvier 2018, la Commission permanente de Contrôle linguistique (CPCL), siégeant sections réunies, a examiné une plainte déposée par L'Office des consommateurs francophones contre le SPF Finances concernant des panneaux de déviation unilingues néerlandais à hauteur du CERIA (Anderlecht) sur le boulevard Maurice Carême.

A la demande de renseignements de la CPCL, les services de votre commune nous ont communiqué par téléphone qu'il n'y avait pas de travaux sur le Boulevard Maurice Carême à la hauteur du CERIA.

A défaut de précisions qui rendent le traitement de la plainte impossible, la CPCL se voit contrainte de déclarer la plainte recevable mais non fondée.

Copie de la présente, est transmise au plaignant.

Veillez agréer, monsieur le Bourgmestre, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Président,

E. VANDENBOSSCHE